

**CAHIER DES CHARGES  
REFERENTIEL DES COURS  
SPECIFIQUES DE BASKETBALL**

## Introduction générale

Le cahier des charges constitue la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation doit se conformer en matière de formations de cadres s'il souhaite être désigné comme « ***fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues*** ».

Il doit répondre à un ensemble de règles minimales de fonctionnement.

Les points à respecter sont évoqués dans le décret du 08/12/06 :

*« Art. 41. § 1er. Le Gouvernement désigne les fédérations et les associations habilitées à organiser les formations qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération ou de l'association désignée, il arrête pour chaque type et chaque niveau de formation un cahier des charges portant sur :*

- 1° **Les champs de compétences;**
- 2° **Les modalités d'organisation;**
- 3° **Le programme et le contenu;**
- 4° **Les conditions d'accès;**
- 5° **Les modalités de l'évaluation;**
- 6° **Les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants;**
- 7° **Les conditions de dispenses de modules de formation;**
- 8° **Les modalités de l'homologation des brevets.**

L'approbation du cahier des charges et des documents annexes, revient in fine à la DG Sport.

**Cahier des charges du Gouvernement**  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Formation des cadres sportifs

---

**Discipline : BASKETBALL**

**Fédération Sportive ou Association désignée :**

**ASSOCIATION WALLONIE-BRUXELLES DE BASKETBALL**

Version du 15/06/2013

Avalisée en Commission Pédagogique Mixte le ..... / ..... / .....



SERVICE FORMATION DES CADRES  
ADEPS

REPRESENTANT DE LA FEDERATION  
DESIGNEE : ASSOCIATION  
WALLONIE-BRUXELLES DE BASKETBALL

  
Jean-Pierre Delchef - PRESIDENT

# **1 DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES**

## ***1.1. Table des matières ou sommaire***

### **1 DONNEES ADMINISTRATIVES DU CAHIER DES CHARGES 4**

1.1. Table des matières ou sommaire \_\_\_\_\_ 4

1.2. Informations concernant la fédération désignée \_\_\_\_\_ 6

1.3. Introduction générale de la formation \_\_\_\_\_ 6

### **2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES 7**

2.1 Vocation pédagogique \_\_\_\_\_ 7

2.1.1 MONITEUR SPORTIF INITIATEUR \_\_\_\_\_ 8

### **3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION 11**

3.1 Schéma de base d'organisation de la formation \_\_\_\_\_ 11

3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation \_\_\_\_\_ 11

3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification \_\_\_\_\_ 12

3.3.1 animateur tronc commun \_\_\_\_\_ 12

3.3.2 animateur option jeunes \_\_\_\_\_ 12

3.3.3 animateur option adultes \_\_\_\_\_ 12

3.3.4 Moniteur Sportif Initiateur tronc commun \_\_\_\_\_ 12

3.3.5 Moniteur Sportif Initiateur option jeunes \_\_\_\_\_ 12

3.3.6 Moniteur Sportif Initiateur option adultes \_\_\_\_\_ 13

3.4 Documents administratifs à fournir par le candidat \_\_\_\_\_ 13

3.5 Modalités d'inscription \_\_\_\_\_ 13

### **4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES 14**

4.1 Compétences terminales à maîtriser \_\_\_\_\_ 14

4.2 Modules de formation \_\_\_\_\_ 15

4.3 Volume horaire et charge théorique de travail pour le candidat \_\_\_\_\_ 19

4.3.1 animateur option jeunes \_\_\_\_\_ 19

4.3.2 Moniteur Sportif Initiateur option jeunes \_\_\_\_\_ 25

4.3.3 animateur option adultes \_\_\_\_\_ 33

4.3.4 Moniteur Sportif Initiateur option adultes \_\_\_\_\_ 39

4.4 Pondération et crédits \_\_\_\_\_ 46

4.5 Support de formation \_\_\_\_\_ 46

4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigées des chargés de cours \_\_\_\_\_ 47

### **5 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION 48**

<b>5.1</b>	<b>Délai d'organisation des évaluations</b>	<b>48</b>
<b>5.2</b>	<b>Objectifs des évaluations</b>	<b>48</b>
<b>5.3</b>	<b>Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.</b>	<b>48</b>
6.3.1	Présences au cours	48
<b>5.4</b>	<b>Publicité des accès aux évaluations</b>	<b>48</b>
<b>5.5</b>	<b>Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations</b>	<b>49</b>
<b>5.6</b>	<b>Contenus et exigences des évaluations</b>	<b>49</b>
<b>5.7</b>	<b>Forme, type et durée des évaluations des compétences</b>	<b>49</b>
6.7.1.	Examen théorique	49
6.7.2.	Examen pratique	49
<b>5.8</b>	<b>Nombre de sessions d'évaluation</b>	<b>50</b>
<b>5.9</b>	<b>Constitution du Jury d'évaluation</b>	<b>50</b>
<b>5.10</b>	<b>Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal).</b>	<b>50</b>
<b>5.11</b>	<b>Motivation du résultat en délibération</b>	<b>50</b>
<b>5.12</b>	<b>Procédure de communication des résultats auprès de l'ADEPS</b>	<b>51</b>
<b>5.13</b>	<b>Procédure de communication des résultats aux candidats</b>	<b>51</b>
<b>5.14</b>	<b>Recours et procédures</b>	<b>51</b>
<b>6</b>	<b><i>CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).</i></b>	<b>53</b>
7.1.1	Lettre de motivation et coordonnées	53
7.1.2	Discipline et niveaux	53
7.1.3	Documents officiels	53
7.1.4	Expérience professionnelle	53
7.1.5	Contenu des formations suivies et résultats	53
7.1.6	Où et comment envoyer le dossier ?	54
7.1.7	Etude du dossier personnel	54
<b>7</b>	<b><i>REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS</i></b>	<b>55</b>

## 1.2. Informations concernant la fédération désignée

- Association Wallonie-Bruxelles de Basketball
- Siège social :  
Avenue Paul-Henri Spaak 27/17 - 1060 Bruxelles  
[direction@awbb.be](mailto:direction@awbb.be)  
Tél : +32 (2) 521 48 79  
Fax : +32 (2) 522 18 15
- Direction technique  
Centre ADEPS de Jambes : Allée du Stade communal 3 - 5100 Jambes  
Tel: +32 (81) 31 26 48  
Fax: +32 (81) 30 18 69  
[Direction.technique@awbb.be](mailto:Direction.technique@awbb.be)
- Nom de la discipline : Basketball
- Personne(s) de contact(s) chargée(s) des formations de cadres
  - Jean-Pierre Delchef : Président, membre de la commission pédagogique mixte ADEPS AWBB
  - Jacques Ringlet : Administrateur responsable de la formation des entraîneurs, membre de la commission pédagogique mixte ADEPS AWBB.
  - Raphaël Obsomer : directeur technique, membre de la commission pédagogique mixte ADEPS AWBB
  - Julien Marnegrave : directeur technique adjoint, membre de la commission pédagogique mixte ADEPS AWBB
  - Kevin Boeykens : collaborateur technique associé à la formation des entraîneurs
  - Aline Degueldre : responsable administrative de la formation des entraîneurs, titulaires des cours.

## 1.3. Introduction générale de la formation

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la formation en basket comporte 3 niveaux de base :

- MON ITEUR SPORTIF INITIATEUR (mis en place en 2013).
- MON ITEUR SPORTIF EDUCATEUR (mis en place en 2014).
- MON ITEUR SPORTIF ENTRAINEUR (mis en place en 2015).

Chacun de ces niveaux s'organise autour d'un tronc commun et 2 filières optionnelles :

- Option jeunes (jusque U16).
- Option adultes (à partir de U14).

Pour permettre l'accès aux formations et au coaching à des candidats ayant moins de 18 ans, l'**opérateur de la formation** propose la partition du niveau MSIn en niveau « animateur » et « Moniteur Sportif Initiateur ».

Le niveau animateur accessible dès 15 ans, donne lieu à un brevet **de l'opérateur de la formation** et à une dispense de certains éléments de la formation MSIn, mais pas à une homologation de l'Administration.

Le niveau animateur, qui ne nécessite pas la réussite de cours généraux, comporte également 2 options :

- Option « jeunes », centrée sur les U10 (3&3, 4&4)
- Option « adulte », centrée sur les divisions provinciales seniors hommes et dames les plus basses

Une formation « expert » pour chaque niveau permet de former des chargés de cours et des cadres techniques fédéraux.

## **2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES**

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1<sup>er</sup> du décret du 08 décembre 2006, aux points 1 (les champs de compétences) et 4 (les conditions d'accès).

La formation spécifique dispensée par un opérateur de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

### **2.1 Vocation pédagogique**

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation.

C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un public cible.

La formation d'un cadre sportif à **vocation pédagogique** recouvre trois niveaux de qualifications indépendants, non hiérarchisés.

<b>MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :</b>	Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive
<i>NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ».</i>	
<i>Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit une certification fédérale et non pas un diplôme homologué par la DG Sport.</i>	

<b>MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :</b>	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	--

<b>MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :</b>	Systematiser et optimaliser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	---

Chaque niveau fera l'objet d'une formation complémentaire en vue d'une qualification de spécialisation, d'expertise (développés à partir de 2016).

- MONITEUR SPORTIF INITIATEUR SPECIALISTE
- MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR SPECIALISTE
- MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR SPECIALISTE

Pour chaque niveau de qualification spécialisée, les domaines envisagés sont :

- Formation de cadres («participer à l'encadrement pédagogique de candidats encadrants sportifs ») ;
- L'activité des jeunes pratiquants (activités à maturité précoce différenciée par rapport aux activités à maturité tardive) ;
- L'activité des seniors ;
- L'activité des moins valides ;
- Séminaires / colloques / formations complémentaires aux thématiques 2 (« didactique et méthodologie ») & 3 (« facteurs déterminants de l'activité et de la performance) (à valider par l'opérateur de formation et DG Sport ») ;
- *Pour la qualification « Entraîneur sportif » et en plus des autres domaines envisagés ci-dessus : le sport de niveau mondial et olympique.*

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de **Pré requis** : *compétences préalables à la formation*
- du **profil de fonction** : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).*
- du **public cible** : *public à charge du cadre sportif*
- du **cadre d'intervention** : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Cadre institutionnel et légistique
- Didactique et méthodologie
- Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Aspects sécuritaires et préventifs
- Ethique et déontologie

### 2.1.1 MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

Ce niveau qui comporte 2 options : « option jeunes » et « option adultes » peut se réaliser en 1 seule étape ou en 2 étapes successives :

Partie 1 = ANI => Brevet animateur

Partie 2 = MSIn => Partie spécifique MSIn

#### 2.1.1.1 Pré requis du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

ANI

- Pas de pré requis

MSIn :

- Course généraux ADEPS MSIn.

#### 2.1.1.2 Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

##### Tronc commun

ANI

- **Pouvoir structurer une séance d'animation.**
- Connaître le fonctionnement de base du code de jeu.
- Connaître les bases du fonctionnement fédéral et du fonctionnement d'un club.
- Connaître les procédures d'urgences d'une salle de sport et les bases des premiers soins.

MSIn

- **Pouvoir structurer une séance d'apprentissage.**
- Connaître le fonctionnement de base du code de jeu.
- Connaître les bases du fonctionnement fédéral et du fonctionnement d'un club.
- Connaître les procédures d'urgences d'une salle de sport et les bases des premiers soins.
- Apprentissage des bases de l'éducation motrice et des grosses erreurs à ne pas commettre.
- Définir des objectifs et organiser une saison.

##### Option jeunes

ANI

- Animer un groupe de très jeunes enfants,
- Mettre en place un cadre permettant de faciliter le contact avec les jeunes joueurs et leurs parents,
- Impliquer l'enfant dans la pratique sportive,
- Mettre en place une situation d'apprentissage **par le jeu.**

MSIn

- Animer un groupe de jeunes enfants,
- Mettre en place un cadre permettant de faciliter le contact avec les jeunes joueurs et leurs parents,
- Impliquer l'enfant dans la pratique sportive,
- Mettre en place une situation d'apprentissage,
- Mise en place progressive et structurée de formes jouées conduisant au 5 contre 5.



### Option adultes

#### ANI

- Animer un groupe d'adultes ,
- Créer un esprit de groupe,
- **Savoir introduire les bases du jeu collectif.**

#### MSIn

- Animer et gérer un groupe d'adultes,
- Créer un esprit de groupe,
- Encadrer un groupe d'adultes et/ou d'adolescents ayant une pratique hebdomadaire d'environ 6 heures par semaine,
- Savoir enseigner les bases du jeu collectif en 5 contre 5.

### **2.1.1.3 Public cible du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR**

#### Option jeunes

##### ANI :

- Enfants de moins de 10 ans

##### MSIn :

- Enfants de moins de 12 ans

#### Option adultes

##### ANI :

- Les adolescents et adultes de plus de 16 ans évoluant dans la division la plus basse de la province, ainsi que dans toute compétition loisir.

##### MSIn :

- Adolescents de plus de 12 ans et adultes qui évoluent au niveau provincial.

### **2.1.1.4 Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR**

#### Option jeunes

##### Club :

- ANI : Equipes de moins de 10 ans
- MSIn : Equipes de moins de 12 ans

##### AWBB :

ANI : néant

MSIn :

- Assistant sélections provinciales,
- Intervenant pour la formation des cadres animateur et MSIn option jeunes.

#### Option Adultes

##### Club :

ANI :

- Les adolescents et adultes de plus de 16 ans évoluant dans la division la plus basse de la province, ainsi que dans toute compétition loisir.

MSIn :

- Equipes adultes de niveau provincial,
- Equipes de jeunes U20, U18, U16 et U14 de niveau provincial

##### AWBB :

ANI :

- Néant

MSIn :

- Head coach des sélections provinciales,
- Intervenant pour la formation des cadres animateur et MSIn option adultes.

##### National :

ANI : néant

MSIn option jeunes : Assistant coach régional

### 2.1.1.5 Domaines de spécialisation, d'expertise du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR

#### Option jeunes

ANI

- Néant

MSIn :

- Activité motrice et relationnelle des plus jeunes enfants : perfectionnement d'aptitudes pédagogiques et didactiques spécifiques.

#### Option adultes

ANI

- Néant

MSIn :

- Activités motrices d'adolescents et d'adultes ayant une pratique sportive de 4 à 6 heures par semaine : optimisation de l'encadrement.

### **3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION**

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1<sup>er</sup> du décret du 08 décembre 2006, aux points 2 (les modalités d'organisation) et 4 (les conditions d'accès).

#### **3.1 Schéma de base d'organisation de la formation**

- La programmation des sessions de formation est réalisée chaque année par les opérateurs de la formation.
- Pour le niveau animateur et le niveau MSI, plusieurs formules de cours peuvent être prévues afin de tenir compte de considérations géographiques et horaires ou de demandes ponctuelles.
- Différentes formes d'organisation (internat, externat, soirées, weekend, congés scolaires,...) peuvent être organisées en tenant compte également de considérations géographiques (en fonction des possibilités), pour que tous les candidats puissent trouver régulièrement une formation adaptée à leur situation.
- Toutes les formations seront également accessibles en e-learning.
- La mise en place de chaque niveau prend en compte les éléments suivants :
  - la possibilité de finaliser un niveau de formation en un an, en satisfaisant successivement aux conditions de réussites des cours, travaux et examens ;
  - la possibilité de présenter les examens en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> session. (voir chapitre 6 - Evaluation)
- Le nombre de participants à chaque session de cours ne peut être inférieur à 15 et un dédoublement total ou partiel d'un cours peut être envisagé à partir de 25 candidats inscrits.
- Les étapes de mise en place des différentes formations sont les suivantes :
  - 2013 : ANI et MSI (les cours sont donnés 5 fois par an en veillant à ce qu'ils soient donnés au moins 1x dans chaque province, au moins une fois en soirée ou weekend, au moins 1x en période de congé scolaire, au moins une fois avec possibilité d'internat.)

#### **3.2 Informations à fournir par l'opérateur de formation**

- Pour pouvoir s'inscrire, les candidats doivent :
  - Être affiliés à l'AWBB, à la VBL ou à une fédération reconnue par la Fiba.  
S'ils ne répondent pas aux conditions d'affiliation ci-dessus, les candidats doivent fournir une preuve de la conclusion d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels.
  - Fournir au plus tard lors du premier cours un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique sportive.
  - Avoir réussi les cours généraux correspondant à leur niveau de formation.
  - Avoir minimum 15 ans pour avoir accès à la formation animateur, et 16 ans pour les formations Moniteur Sportif Initiateur.
- Tout candidat doit venir à une formation en tenue sportive lui permettant de participer aux séances de micro-enseignement.
- Toute session de cours débute et se clôture par une session d'information sur les modalités de déroulement de la session et de l'évaluation.
- Tout candidat entraîneur peut s'inscrire et débiter à n'importe quel niveau de formation.  
MAIS toute formation entamée est **indivisible**.  
Aucun test préliminaire d'aptitudes n'est demandé, à aucun niveau.
- Des dispenses partielles ou totales de cours ne peuvent être obtenues qu'à la suite d'une décision de la Commission Pédagogique Mixte ADEPS-AWBB (voir Chapitre 7).
- L'homologation par la DG Sport d'un diplôme ne peut se réaliser avant que le candidat n'ait 18 ans.

### **3.3 Durée théorique pour chaque niveau de qualification**

#### **3.3.1 Animateur tronc commun**

- Assister aux cours théoriques : 13 :00 heures
- Assister aux cours pratiques : 00 :00 heures
- S'exercer dans des travaux pratiques : 00 :00 heures
- Se soumettre aux examens pratiques : 00 :40 heures
- Préparer des projets : 01 :00 heures
- Etudier de manière indépendante et personnelle : 05 :00 heures
- Se préparer aux examens : 08 :00 heures
- Total : 27:40 heures

#### **3.3.2 Animateur option jeunes**

- Assister aux cours théoriques : 06 :00 heures
- Assister aux cours pratiques : 06 :00 heures
- S'exercer dans des travaux pratiques : 16 :00 heures
- Se soumettre aux examens pratiques : 02 :20 heures
- Préparer des projets : 02 :00 heures
- Etudier de manière indépendante et personnelle : 00 :00 heures
- Se préparer aux examens : 24 :00 heures
- Total : 56:20 heures

#### **3.3.3 Animateur option adultes**

- Assister aux cours théoriques : 06 :00 heures
- Assister aux cours pratiques : 06 :00 heures
- S'exercer dans des travaux pratiques : 15 :00 heures
- Se soumettre aux examens pratiques : 02 :20 heures
- Préparer des projets : 03 :00 heures
- Etudier de manière indépendante et personnelle : 00 :00 heures
- Se préparer aux examens : 28 :00 heures
- Total : 60:20 heures

#### **3.3.4 Moniteur Sportif Initiateur tronc commun**

- Assister aux cours théoriques : 13 :00 heures
- Assister aux cours pratiques : 00 :00 heures
- S'exercer dans des travaux pratiques : 00 :00 heures
- Se soumettre aux examens pratiques : 00 :40 heures
- Préparer des projets : 01 :00 heures
- Etudier de manière indépendante et personnelle : 05 :00 heures
- Se préparer aux examens : 08 :00 heures
- Total : 27:40 heures

#### **3.3.5 Moniteur Sportif Initiateur option jeunes**

- Assister aux cours théoriques : 9 :00 heures
- Assister aux cours pratiques : 13 :00 heures
- S'exercer dans des travaux pratiques : 33 :00 heures
- Se soumettre aux examens pratiques : 02 :20 heures
- Préparer des projets : 11 :00 heures

- Etudier de manière indépendante et personnelle : 00 :00 heures
- Se préparer aux examens : 46 :00 heures
- Total : 115:20 heures

### **3.3.6 Moniteur Sportif Initiateur option adultes**

- Assister aux cours théoriques : 06 :00 heures
- Assister aux cours pratiques : 16 :00 heures
- S'exercer dans des travaux pratiques : 28 :00 heures
- Se soumettre aux examens pratiques : 02 :20 heures
- Préparer des projets : 07 :00 heures
- Etudier de manière indépendante et personnelle : 00 :00 heures
- Se préparer aux examens : 55 :00 heures
- Total : 114:20 heures

### **3.4 Documents administratifs à fournir par le candidat**

Tous les candidats doivent fournir au plus tard lors du premier cours :

- Un certificat médical valide de non contre-indication à la pratique sportive.
- La preuve d'une affiliation à une fédération partenaire de l'AWBB ou une preuve de la conclusion d'un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels.
- Les documents de réussite ou de dispense aux cours généraux du niveau concerné.
- Une copie de la carte d'affiliation ou d'identité, permettant la vérification de l'identité et de l'âge du candidat.

### **3.5 Modalités d'inscription**

- Les dates, horaires, lieux et autres renseignements importants quant à la bonne information des sessions de formations sont disponibles via l'opérateur de la formation.
- La procédure d'inscription se réalise uniquement via l'opérateur de la formation
- L'inscription d'un candidat est définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et payé les droits d'inscriptions de la formation.

#### **4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES**

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1<sup>er</sup> du décret du 08 décembre 2006, aux points 3 (le programme et le contenu), 5 (les modalités de l'évaluation) et 6 (les qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigées des intervenants).

Le programme et les contenus de formation peuvent être revus à la demande de chacune des parties afin d'adapter et d'améliorer continuellement ceux-ci, pour qu'ils soient en adéquation avec les réalités de terrain.

Des évaluations avec les chargés de cours, les candidats (formulaire à compléter en fin de formation par exemple, enquête de satisfaction,...), la direction technique, la Commission Pédagogique ADEPS-AWBB et un rapport d'activité seront réalisés à l'issue de chaque formation.

Les modifications apportées au cahier des charges deviennent effectives après l'aval de la Commission Pédagogique Mixte ADEPS-AWBB, ou à défaut après avoir reçu l'approbation provisoire de la DG Sport.

##### **4.1 Compétences terminales à maîtriser**

Les compétences terminales sont les référentiels présentés et attendus à la fin de la formation.

Le référencement des compétences terminales à maîtriser se retrouve dans le fichier Excel intitulé « charge théorique de travail cours spécifiques ».

## 4.2 Modules de formation

Canevas des cours spécifiques BASKETBALL du niveau "ANIMATEUR option jeunes"				
<p><i>Thématique 1</i> <i>Cadre institutionnel et législatif</i></p>	<p><i>Thématique 2</i> <i>Didactique et méthodologie</i></p>	<p><i>Thématique 3</i> <i>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i></p>	<p><i>Thématique 4</i> <i>Aspects sécuritaires et préventifs</i></p>	<p><i>Thématique 5</i> <i>Ethique et déontologie</i></p>
<p><i>Module CS 1.1.1.</i> Connaissances et fonctionnement de l'AWBB</p>	<p><i>Module CS 1.2.1.</i> Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective</p>	<p><i>Module CS 1.3.1.</i> Technique de base : les outils</p>	<p><i>Module CG 1.4.1.</i> Une pratique en toute sécurité : la prévention</p>	<p><i>Module CG 1.5.1.</i> Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif</p>
		<p><i>Module CS 1.3.2.</i> J'utilise les outils : Jeu de coopération et de transition</p>	<p><i>Module CG 1.4.2.</i> Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)</p>	<p><i>Module CS 1.5.1.</i> Code de jeu</p>
		<p><i>Module CS 1.3.3.</i> Le 3 et 3</p>	<p><i>Module CS 1.4.1.</i> Règles de sécurité propres à la pratique du basketball</p>	
		<p><i>Module CS 1.3.4.</i> Bases théoriques de l'éducation motrice</p>		
		<p><i>Module CS 1.3.5.</i> Bases pratiques de l'éducation motrice chez les jeunes</p>		

**Canevas des cours spécifiques BASKETBALL du niveau "Moniteur Sportif Initiateur option jeunes"**

<i>Thématique 1</i> <i>Cadre institutionnel et législatif</i>	<i>Thématique 2</i> <i>Didactique et méthodologie</i>	<i>Thématique 3</i> <i>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i>	<i>Thématique 4</i> <i>Aspects sécuritaires et préventifs</i>	<i>Thématique 5</i> <i>Ethique et déontologie</i>
<i>Module CS 1.1.1.</i> Connaissances et fonctionnement de l'AWBB	<i>Module CS 1.2.1.</i> Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective	<i>Module CS 1.3.1.</i> Technique de base : les outils	<i>Module CS 1.4.1.</i> Une pratique en toute sécurité : la prévention	<i>Module CS 1.5.1.</i> Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif
		<i>Module CS 1.3.2.</i> J'utilise les outils : Jeu de coopération et de transition	<i>Module CS 1.4.2.</i> Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)	
		<i>Module CS 1.3.3.</i> Le 3 et 3	<i>Module CS 1.4.1.</i> Règles de sécurité propres à la pratique du basketball	<i>Module CS 1.5.1.</i> Code de jeu
		<i>Module CS 1.3.4.</i> Bases théoriques de l'éducation motrice		
		<i>Module CS 1.3.5.</i> Bases pratiques de l'éducation motrice chez les jeunes		
		<i>Module CS 1.3.6.</i> Technique individuelle : les outils à orientation basket		
		<i>Module CS 1.3.7.</i> Organisation offensive et défensive de base		
		<i>Module CS 1.3.8.</i> J'utilise les outils : organisation offensive		
		<i>Module CS 1.3.9.</i> L'aspect défensif		
		<i>Module CS 1.3.10.</i> Bases pratiques de l'éducation motrice chez les jeunes		



*Canevas des cours spécifiques BASKETBALL du niveau "ANIMATEUR option adultes"*

<i>Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif</i>	<i>Thématique 2 Didactique et méthodologie</i>	<i>Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i>	<i>Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs</i>	<i>Thématique 5 Ethique et déontologie</i>
<i>Module CS 1.1.1.</i> Connaissances et fonctionnement de l'AWBB	<i>Module CS 1.2.2.</i> Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective	<i>Module CS 1.3.4.</i> Bases théoriques de l'éducation motrice	<i>Module CS 1.4.1.</i> Une pratique en toute sécurité : la prévention	<i>Module CS 1.5.1.</i> Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif
		<i>Module CS 1.3.11.</i> Technique individuelle	<i>Module CS 1.4.2.</i> Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)	<i>Module CS 1.5.1.</i> Code de jeu
		<i>Module CS 1.3.12.</i> Organisation du jeu offensif	<i>Module CS 1.4.1.</i> Règles de sécurité propres à la pratique du basketball	
		<i>Module CS 1.3.13.</i> Organisation du jeu défensif		

*Canevas des cours spécifiques BASKETBALL du niveau "Moniteur Sportif Initiateur option adultes"*

<i>Thématique 1 Cadre institutionnel et législatif</i>	<i>Thématique 2 Didactique et méthodologie</i>	<i>Thématique 3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i>	<i>Thématique 4 Aspects sécuritaires et préventifs</i>	<i>Thématique 5 Ethique et déontologie</i>
<i>Module CS 1.1.1. Connaissances et fonctionnement de l'AWBB</i>	<i>Module CS 1.2.2. Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective</i>	<i>Module CS 1.3.4. Bases théoriques de l'éducation motrice</i>	<i>Module CS 1.4.1. Une pratique en toute sécurité : la prévention</i>	<i>Module CS 1.5.1. Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif</i>
		<i>Module CS 1.3.11. Technique individuelle</i>	<i>Module CS 1.4.2. Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)</i>	<i>Module CS 1.5.1. Code de jeu</i>
		<i>Module CS 1.3.12. Organisation du jeu offensif</i>	<i>Module CS 1.4.1. Règles de sécurité propres à la pratique du basketball</i>	
		<i>Module CS 1.3.13. Organisation du jeu défensif</i>		
		<i>Module CS 1.3.14. Bases pratiques de l'éducation motrice chez les adultes</i>		
		<i>Module CS 1.3.15. Fondamentaux offensifs et défensifs</i>		
		<i>Module CS 1.3.16. Organisation offensive et défensive collective</i>		

### 4.3 Volume horaire et charge théorique de travail pour le candidat

#### 4.3.1 Animateur option jeunes

##### Thématique 1 :

Module CS 1.1.1. Connaissances et fonctionnement de l'AWBB.

##### RESUME :

- L'objectif de ce module consiste à décrire l'organisation générale de l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball, de sa structure et de son fonctionnement  
Pour la partie formation des cadres: présentation des différents niveaux de formation et le fonctionnement pour les différentes licences de coach.

##### METHODOLOGIE :

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

##### SUPPORTS DE COURS :

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

##### MODALITES D'EVALUATION :

- Pas d'évaluation

##### CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :

- En présentiel :
  - 3 heures de cours magistral
- En non présentiel :
  - 0h00

##### Thématique 2 :

Module CS 1.2.1. Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective.

##### RESUME :

Enseignement de la discipline pour une catégorie d'âge spécifique (U10/U12). Découverte de la discipline par le jeu. Définition du jeu et comment l'enseigner. Rôle de l'animateur et de l'initiateur. Comment construire une séance. L'observation, l'évaluation et méthodes de travail afin d'utiliser différentes situations pédagogiques.

##### METHODOLOGIE :

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

##### SUPPORTS DE COURS :

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

##### MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste technique déterminé et des mises en situation de jeu.
- Champ : Connaissances, Savoir-faire et savoir-être : didactiques, méthodologiques et pédagogiques

##### CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :

- En présentiel :

- 6h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
- 6h00 : Se préparer aux examens

### Thématique 3 :

#### Module CS 1.3.1. Technique de base : les outils

##### **RESUME :**

Enseignement des outils (Passe/Dribble/Shoot/Appuis) indispensables à la pratique de la discipline. Savoir utiliser différentes situations mettant en place l'utilisation d'un ou de plusieurs outils (formes de travail). Pouvoir adapter l'enseignement de ces outils en fonction de la méthodologie vue précédemment dans le module CS 1.2.1.

##### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

##### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

##### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste technique déterminé
- Champ : Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

##### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 2h00: assister aux cours pratiques
  - 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques
- **En non présentiel :**
  - 1h00: Préparer des projets
  - 6h00: Se préparer aux examens

#### Module CS 1.3.2. J'utilise les outils : jeu de coopération et de transition

##### **RESUME :**

Comment utiliser les outils pour développer le jeu collectif et de transition. Pouvoir reconnaître le statut attaquant/défenseur. Proposer des solutions à mes partenaires et poser des problèmes aux opposants. Savoir utiliser différentes situations afin d'arriver à l'objectif recherché. Pouvoir adapter l'enseignement en fonction de la méthodologie vue précédemment.

##### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

##### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

##### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour une situation de jeu
- Champ : Savoir-faire et savoir-être didactiques, méthodologiques et pédagogiques

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 1h00: assister aux cours pratiques
  - 2h00: s'exercer dans des travaux pratiques
- **En non présentiel :**
  - 1h00: Préparer des projets
  - 3h00: Se préparer aux examens

**Module CS 1.3.3. Le 3 et 3**

**RESUME :**

Gestion, organisation et animation d'une rencontre de 3 et 3: l'esprit du jeu et ses grands principes. Les règles de base adaptées.

**METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Organisation du 3 et 3.
- Champ : Connaissances, Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 2h00: assister aux cours pratiques
  - 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques
- **En non présentiel :**
  - 1h00: Préparer des projets
  - 6h00: Se préparer aux examens

**Module 1.3.4. Bases théoriques de l'éducation motrice**

**RESUME :**

Analyse de la discipline. Savoir quelles sont les contraintes et les types d'efforts présents dans le basketball.

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 3h00: assister aux cours théoriques

#### **- En non présentiel :**

- 3h00 : Se préparer aux examens

### **Module 1.3.5. Bases pratiques de l'éducation motrice chez les jeunes**

#### **RESUME :**

Initiation à l'enseignement des techniques de course. Appuis et coordination. Connaître une batterie d'exercices pour le développement des appuis et de la coordination.

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 1h00: assister aux cours pratiques
- 2h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 3h00 : Se préparer aux examens

## **Thématique 4**

### **Module CG 1.4.1. Une pratique en toute sécurité : la prévention**

#### **RESUME :**

Les accidents lors des loisirs actifs sont courants. Face à ceux-ci, il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser la survenue de ceux-ci et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident, mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

Au terme de cette unité de formation, le candidat « moniteur sportif initiateur » devrait donc pouvoir comprendre et maîtriser les éléments qui permettent de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)



### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### ***- En présentiel :***

- 1 heure de cours magistral
- 20 minutes d'évaluation

#### ***- En non présentiel :***

- 2 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

### **Module CG 1.4.2. Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)**

#### **RESUME :**

Les accidents sont légions dans la pratique sportive. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation, a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, éviter le sur accident et traiter correctement les victimes. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, quelques notions de prise en charge des victimes pour des situations bénignes ou dans l'attente de l'arrivée des services de secours seront envisagées.

Cette « double » unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau « moniteur sportif initiateur » et du niveau « moniteur sportif éducateur ».

Cette organisation permettra aux candidats « moniteur sportif initiateur » de s'informer plus avant.

#### **MÉTHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions/réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### ***- En présentiel :***

- 2 heures de cours magistral
- 20 minutes d'évaluation

#### ***- En non présentiel :***

- 3 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

### **Module CS 1.4.1. Règles de sécurité propres à la pratique du basketball**

#### **RESUME :**

L'objectif de ce module est de donner un maximum d'informations sécuritaires en dehors de la pratique proprement dite du basketball.

#### **MÉTHODOLOGIE :**

- Cours magistral.

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Pas d'évaluation

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### ***- En présentiel :***

- 1 heure : assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
- 0h00

## Thématique 5

### Module CG 1.5.1. Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif

#### **RESUME :**

Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique, et bien entendu de la morale.

Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un « éducateur » (au sens premier du terme).

- Au terme de cette unité de formation, tout candidat « moniteur sportif » devrait donc pouvoir agir en se référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport. »

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation théorique écrite. Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoir-être

#### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
- 1h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
- 3h00: Se préparer aux examens

### Module CS 1.5.1. Code de jeu

#### **RESUME :**

L'objectif de ce module est de donner les connaissances de base du code de jeu afin de pouvoir gérer des rencontres dans une catégorie bien spécifique (U12).

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

#### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
- 2h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
- 2h00: Se préparer aux examens



### **4.3.2 Moniteur Sportif Initiateur option jeunes**

#### **Thématique 1 :**

##### **Module CS 1.1.1. Connaissances et fonctionnement de l'AWBB.**

###### **RESUME :**

- L'objectif de ce module consiste à décrire l'organisation générale de l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball, de sa structure et de son fonctionnement  
Pour la partie formation des cadres: présentation des différents niveaux de formation et le fonctionnement pour les différentes licences de coach.

###### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

###### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

###### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Pas d'évaluation

###### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- ***En présentiel :***
  - 3 heures de cours magistral
- ***En non présentiel :***
  - 0h00

#### **Thématique 2 :**

##### **Module CS 1.2.1. Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective.**

###### **RESUME :**

Enseignement de la discipline pour une catégorie d'âge spécifique (U10/U12). Découverte de la discipline par le jeu. Définition du jeu et comment l'enseigner. Rôle de l'animateur et de l'initiateur. Comment construire une séance. L'observation, l'évaluation et méthodes de travail afin d'utiliser différentes situations pédagogiques.

###### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

###### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

###### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste technique déterminé et des mises en situation de jeu.
- Champ : Connaissances, Savoir-faire et savoir-être : didactiques, méthodologiques et pédagogiques

###### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- ***En présentiel :***
  - 6h00: assister aux cours théoriques
- ***En non présentiel :***
  - 6h00 : Se préparer aux examens

### Thématique 3 :

#### Module CS 1.3.1. Technique de base : les outils

##### **RESUME :**

Enseignement des outils (Passe/Dribble/Shoot/Appuis) indispensables à la pratique de la discipline. Savoir utiliser différentes situations mettant en place l'utilisation d'un ou de plusieurs outils (formes de travail). Pouvoir adapter l'enseignement de ces outils en fonction de la méthodologie vue précédemment dans le module CS 1.2.1.

##### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

##### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

##### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste technique déterminé
- Champ : Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

##### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- ***En présentiel :***
  - 2h00: assister aux cours pratiques
  - 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques
- ***En non présentiel :***
  - 1h00: Préparer des projets
  - 6h00: Se préparer aux examens

#### Module CS 1.3.2. J'utilise les outils : jeu de coopération et de transition

##### **RESUME :**

Comment utiliser les outils pour développer le jeu collectif et de transition. Pouvoir reconnaître le statut attaquant/défenseur. Proposer des solutions à mes partenaires et poser des problèmes aux opposants. Savoir utiliser différentes situations afin d'arriver à l'objectif recherché. Pouvoir adapter l'enseignement en fonction de la méthodologie vue précédemment.

##### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

##### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

##### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.

- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour une situation de jeu
- Champ : Savoir-faire et savoir-être didactiques, méthodologiques et pédagogiques
- CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**
- **En présentiel :**
  - 1h00: assister aux cours pratiques
  - 2h00: s'exercer dans des travaux pratiques
- **En non présentiel :**
  - 1h00: Préparer des projets
  - 3h00: Se préparer aux examens

### Module CS 1.3.3. Le 3 et 3

#### **RESUME :**

Gestion, organisation et animation d'une rencontre de 3 et 3: l'esprit du jeu et ses grands principes. Les règles de base adaptées.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Organisation du 3 et 3.
- Champ : Connaissances, Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

#### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

##### **- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

##### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 6h00: Se préparer aux examens

### Module 1.3.4. Bases théoriques de l'éducation motrice

#### **RESUME :**

Analyse de la discipline. Savoir quelles sont les contraintes et les types d'efforts présents dans le basketball.

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 3h00: assister aux cours théoriques

#### **- En non présentiel :**

- 3h00 : Se préparer aux examens

### **Module 1.3.5. Bases pratiques de l'éducation motrice chez les jeunes**

#### **RESUME :**

Initiation à l'enseignement des techniques de course. Appuis et coordination. Connaître une batterie d'exercices pour le développement des appuis et de la coordination.

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 1h00: assister aux cours pratiques
- 2h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 3h00 : Se préparer aux examens

### **Module 1.3.6. Technique individuelle : les outils à orientation basket**

#### **RESUME :**

Mise en place de différentes situations d'apprentissage pour les outils (Passe/Shoot/Dribble/Appuis). Travail dans l'intensification et remédiation. Connaître les critères de réussite et gestuelles de chaque outil.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste technique déterminé
- Champ : Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 6h00: Se préparer aux examens

### **Module 1.3.7. Organisation offensive et défensive de base**

#### **RESUME :**

Organisation du jeu de transition. Fondamentaux des situations de surnombre. Organisation du jeu collectif de base en situation de 3 contre 3 et 4 contre 4, tant sur le plan offensif que défensif. Mise en place des premiers principes.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour le jeu collectif.
- Champ : Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 1h00: assister aux cours pratiques
- 2h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 2h00: Se préparer aux examens

### **Module 1.3.8. J'utilise les outils : organisation offensive**

#### **RESUME :**

Gestion, organisation et animation d'une rencontre de 4 contre 4 et 5 contre 5. Développer les principes du jeu collectif offensif et défensif (organisation). Continuité dans les règles de base adaptées

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour le jeu collectif
- Champ : Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 6h00: Se préparer aux examens

### **Module 1.3.9. L'aspect défensif**

#### **RESUME :**

Apprentissage des outils indispensables pour poser des problèmes à son opposant direct. Travail de l'intensification et de remédiation.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste déterminé
- Champ : Savoir-faire et savoir-être : didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 3h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 5h00: Se préparer aux examens

### **Module 1.3.10. Bases pratiques de l'éducation motrice chez les jeunes (n°2).**

#### **RESUME :**

Travail dans la continuité : Gainage et vitesse de réaction. Connaître une batterie d'exercices pour le développement du gainage et de la vitesse de réaction.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 1h00: assister aux cours pratiques
- 2h00: s'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 3h00: Se préparer aux examens

## Thématique 4

### Module CG 1.4.1. Une pratique en toute sécurité : la prévention

#### **RESUME :**

Les accidents lors des loisirs actifs sont courants. Face à ceux-ci, il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser la survenue de ceux-ci et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident, mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

Au terme de cette unité de formation, le candidat « moniteur sportif initiateur » devrait donc pouvoir comprendre et maîtriser les éléments qui permettent de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

#### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

##### **- En présentiel :**

- 1 heure de cours magistral
- 20 minutes d'évaluation

##### **- En non présentiel :**

- 2 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

### Module CG 1.4.2. Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)

#### **RESUME :**

Les accidents sont légions dans la pratique sportive. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation, a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, éviter le sur accident et traiter correctement les victimes. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, quelques notions de prise en charge des



victimes pour des situations bénignes ou dans l'attente de l'arrivée des services de secours seront envisagées.

Cette « double » unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau « moniteur sportif initiateur » et du niveau « moniteur sportif éducateur ».

Cette organisation permettra aux candidats « moniteur sportif initiateur » de s'informer plus avant.

**MÉTHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions/réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- ***En présentiel :***
  - 2 heures de cours magistral
  - 20 minutes d'évaluation
- ***En non présentiel :***
  - 3 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

**Module CS 1.4.1. Règles de sécurité propres à la pratique du basketball**

**RESUME :**

L'objectif de ce module est de donner un maximum d'informations sécuritaires en dehors de la pratique proprement dite du basketball.

**MÉTHODOLOGIE :**

- Cours magistral.

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Pas d'évaluation

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- ***En présentiel :***
  - 1 heure : assister aux cours théoriques
- ***En non présentiel :***
  - 0h00

**Thématique 5**

**Module CG 1.5.1. Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif**

**RESUME :**

Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique, et bien entendu de la morale.

Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un « éducateur » (au sens premier du terme).



- Au terme de cette unité de formation, tout candidat « moniteur sportif » devrait donc pouvoir agir en se référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport. »

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation théorique écrite. Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoir-être

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- ***En présentiel :***
  - 1h00: assister aux cours théoriques
- ***En non présentiel :***
  - 3h00: Se préparer aux examens

**Module CS 1.5.1. Code de jeu**

**RESUME :**

L'objectif de ce module est de donner les connaissances de base du code de jeu afin de pouvoir gérer des rencontres dans une catégorie bien spécifique (U12).

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- ***En présentiel :***
  - 2h00: assister aux cours théoriques
- ***En non présentiel :***
  - 2h00: Se préparer aux examens

**4.3.3 Animateur option adultes**

**Thématique 1 :**

**Module CS 1.1.1. Connaissances et fonctionnement de l'AWBB.**

**RESUME :**

- L'objectif de ce module consiste à décrire l'organisation générale de l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball, de sa structure et de son fonctionnement  
Pour la partie formation des cadres: présentation des différents niveaux de formation et le fonctionnement pour les différentes licences de coach.

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)

- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Pas d'évaluation

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 3 heures de cours magistral
- **En non présentiel :**
  - 0h00

**Thématique 2 :**

**Module CS 1.2.2. Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective.**

**RESUME :**

Enseignement de la discipline pour une catégorie d'âge spécifique (Adultes). Définition du jeu et comment l'enseigner. Rôle de l'animateur et de l'initiateur. Comment construire une séance. L'observation, l'évaluation et méthodes de travail afin d'utiliser différentes situations pédagogiques.

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste technique déterminé et mise en place du jeu collectif.
- Champ : Savoir-faire et savoir-être didactiques, méthodologiques et pédagogiques

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 6h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
  - 6h00 : Se préparer aux examens

**Thématique 3 :**

**Module CS 1.3.4. Bases théoriques de l'éducation motrice**

**RESUME :**

Analyse de la discipline. Savoir quelles sont les contraintes et les types d'efforts présents dans le basketball.

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)

- Champ : Savoirs, connaissances

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 3h00: assister aux cours théoriques

**- En non présentiel :**

- 1h00 : Préparer des projets

- 3h00 : Se préparer aux examens

**Module CS 1.3.11. Technique individuelle**

**RESUME :**

Enseignement des gestes techniques (Passe/Dribble/Shoot/Appuis) indispensables à la pratique de la discipline. Savoir utiliser différentes situations mettant en place l'utilisation d'un ou de plusieurs geste technique. Pouvoir adapter l'enseignement de ces gestes techniques en fonction de la méthodologie vue précédemment dans le module CS 1.2.2.

**METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé

- Micro enseignement

- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus

- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

- Podcast d'e-learning disponible sur MyAwbb

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.

- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)

- Champ : Savoirs, connaissances

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.

- Forme : Mise en place d'exercices d'apprentissage progressif pour un ou plusieurs geste(s) technique(s) déterminé(s).

- Champ : Savoir-faire didactiques, méthodologiques et pédagogiques

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques

- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

**- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets

- 8h00: Se préparer aux examens

**Module CS 1.3.12. Organisation du jeu offensif**

**RESUME :**

Mise en place de tactiques offensives contre une zone et contre une défense homme à homme en situation de 5 contre 5. Utilisation de procédés pédagogiques (situations réduites) pour la construction de la situation globale.

**METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé

- Micro enseignement

- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus

- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour la mise en place de la tactique.
- Champ : Connaissances, Savoir-faire et savoir-être didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 8h00: Se préparer aux examens

### **Module CS 1.3.13. Organisation du jeu défensif**

#### **RESUME :**

Mise en place de tactiques défensives. Utilisation de procédés pédagogiques (situations réduites) pour la construction de la situation globale.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour la mise en place des tactiques
- Champ : Savoir-faire, savoir être didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 3h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 6h00: Se préparer aux examens

### **Module CS 1.3.14. Bases pratiques de l'éducation motrice chez les adultes**

#### **RESUME :**

Apprentissage des bases de l'éducation motrice pour les adultes sur le terrain.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.

- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 3h00: assister aux cours pratiques
- 3h00: S'exercer dans des travaux pratiques

**- En non présentiel :**

- 6h00: Se préparer aux examens

Thématique 4

Module CG 1.4.1. Une pratique en toute sécurité : la prévention

**RESUME :**

Les accidents lors des loisirs actifs sont courants. Face à ceux-ci, il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser la survenue de ceux-ci et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident, mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

Au terme de cette unité de formation, le candidat « moniteur sportif initiateur » devrait donc pouvoir comprendre et maîtriser les éléments qui permettent de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 1 heure de cours magistral
- 20 minutes d'évaluation

**- En non présentiel :**

- 2 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Module CG 1.4.2. Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)

**RESUME :**

Les accidents sont légions dans la pratique sportive. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation, a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, éviter le sur accident et traiter correctement les victimes. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, quelques notions de prise en charge des victimes pour des situations bénignes ou dans l'attente de l'arrivée des services de secours seront envisagées.

Cette « double » unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau « moniteur sportif initiateur » et du niveau « moniteur sportif éducateur ».

Cette organisation permettra aux candidats « moniteur sportif initiateur » de s'informer plus avant.

### **MÉTHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions/réponses

### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### ***- En présentiel :***

- 2 heures de cours magistral
- 20 minutes d'évaluation

#### ***- En non présentiel :***

- 3 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

### **Module CS 1.4.1. Règles de sécurité propres à la pratique du basketball**

#### **RESUME :**

L'objectif de ce module est de donner un maximum d'informations sécuritaires en dehors de la pratique proprement dite du basketball.

#### **MÉTHODOLOGIE :**

- Cours magistral.

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Pas d'évaluation

#### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

##### ***- En présentiel :***

- 1 heure : assister aux cours théoriques

##### ***- En non présentiel :***

- 0h00

## **Thématique 5**

### **Module CG 1.5.1. Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif**

#### **RESUME :**

Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique, et bien entendu de la morale.

Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un « éducateur » (au sens premier du terme).

- Au terme de cette unité de formation, tout candidat « moniteur sportif » devrait donc pouvoir agir en se référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport. »

#### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

### SUPPORTS DE COURS :

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

### MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation théorique écrite. Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoir-être

### CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :

- **En présentiel :**
  - 1h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
  - 3h00: Se préparer aux examens

### Module CS 1.5.1. Code de jeu

#### RESUME :

L'objectif de ce module est de donner les connaissances de base du code de jeu afin de pouvoir gérer des rencontres dans une catégorie bien spécifique (U12).

#### METHODOLOGIE :

- Exposé magistral

#### SUPPORTS DE COURS :

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

#### MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

#### CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :

- **En présentiel :**
  - 2h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
  - 2h00: Se préparer aux examens

### 4.3.4 Moniteur Sportif Initiateur option adultes

#### Thématique 1 :

#### Module CS 1.1.1. Connaissances et fonctionnement de l'AWBB.

#### RESUME :

- L'objectif de ce module consiste à décrire l'organisation générale de l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball, de sa structure et de son fonctionnement  
Pour la partie formation des cadres: présentation des différents niveaux de formation et le fonctionnement pour les différentes licences de coach.

#### METHODOLOGIE :

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

#### SUPPORTS DE COURS :

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

#### MODALITES D'EVALUATION :

- Pas d'évaluation



### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 3 heures de cours magistral
- **En non présentiel :**
  - 0h00

### **Thématique 2 :**

#### **Module CS 1.2.2. Méthodologie et pédagogie spécifique à la discipline sportive collective.**

##### **RESUME :**

Enseignement de la discipline pour une catégorie d'âge spécifique (Adultes). Définition du jeu et comment l'enseigner. Rôle de l'animateur et de l'initiateur. Comment construire une séance. L'observation, l'évaluation et méthodes de travail afin d'utiliser différentes situations pédagogiques.

##### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

##### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

##### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un geste technique déterminé et mise en place du jeu collectif.
- Champ : Savoir-faire et savoir-être didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 6h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
  - 6h00 : Se préparer aux examens

### **Thématique 3 :**

#### **Module CS 1.3.4. Bases théoriques de l'éducation motrice**

##### **RESUME :**

Analyse de la discipline. Savoir quelles sont les contraintes et les types d'efforts présents dans le basketball.

##### **METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

##### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

##### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**



- 3h00: assister aux cours théoriques

**- En non présentiel :**

- 1h00 : Préparer des projets
- 3h00 : Se préparer aux examens

**Module CS 1.3.11. Technique individuelle**

**RESUME :**

Enseignement des gestes techniques (Passe/Dribble/Shoot/Appuis) indispensables à la pratique de la discipline. Savoir utiliser différentes situations mettant en place l'utilisation d'un ou de plusieurs geste technique. Pouvoir adapter l'enseignement de ces gestes techniques en fonction de la méthodologie vue précédemment dans le module CS 1.2.2.

**METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place d'exercices d'apprentissage progressif pour un ou plusieurs geste(s) technique(s) déterminé(s).
- Champ : Savoir-faire didactiques, méthodologiques et pédagogiques

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

**- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 8h00: Se préparer aux examens

**Module CS 1.3.12. Organisation du jeu offensif**

**RESUME :**

Mise en place de tactiques offensives contre une zone et contre une défense homme à homme en situation de 5 contre 5. Utilisation de procédés pédagogiques (situations réduites) pour la construction de la situation globale.

**METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.

- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour la mise en place de la tactique.
  - Champ : Connaissances, Savoir-faire et savoir-être didactiques, méthodologiques et pédagogiques
- CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

**- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 8h00: Se préparer aux examens

**Module CS 1.3.13. Organisation du jeu défensif**

**RESUME :**

Mise en place de tactiques défensives. Utilisation de procédés pédagogiques (situations réduites) pour la construction de la situation globale.

**METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour la mise en place des tactiques
- Champ : Savoir-faire, savoir être didactiques, méthodologiques et pédagogiques

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 2h00: assister aux cours pratiques
- 3h00: S'exercer dans des travaux pratiques

**- En non présentiel :**

- 1h00: Préparer des projets
- 6h00: Se préparer aux examens

**Module CS 1.3.14. Bases pratiques de l'éducation motrice chez les adultes**

**RESUME :**

Apprentissage des bases de l'éducation motrice pour les adultes sur le terrain.

**METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 3h00: assister aux cours pratiques
- 3h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 6h00: Se préparer aux examens

### **Module CS 1.3.15. Fondamentaux offensifs et défensifs**

#### **RESUME :**

Apprentissage des fondamentaux offensifs et défensifs dans des situations réduites: 1 contre 1, 2 contre 2 et 3 contre 3.

Bases de la construction pour la situation globale.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances
- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.
- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour un fondamental déterminé
- Champ : Savoir-faire et savoir-être: didactiques, méthodologiques et pédagogiques

### **CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

#### **- En présentiel :**

- 3h00: assister aux cours pratiques
- 4h00: S'exercer dans des travaux pratiques

#### **- En non présentiel :**

- 2h00: Préparer des projets
- 9h00: Se préparer aux examens

### **Module CS 1.3.16. Organisation offensive et défensive collective**

#### **RESUME :**

Mise en place du 4 contre 4 et 5 contre 5.

Apprentissage des différentes relations offensives et des situations collectives défensives: zone et homme à homme.

#### **METHODOLOGIE :**

- Cours pratique dirigé
- Micro enseignement
- Séance questions-réponses

#### **SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)
- Podcast d'e-learning disponible sur MyAWBB

#### **MODALITES D'EVALUATION :**

- Evaluation intégrée dans la partie pratique de l'examen.

- Forme : Mise en place de situations et d'exercices d'apprentissage progressif pour la tactique à enseigner.

- Champ : Connaissances, Savoir-faire et savoir-être didactiques, méthodologiques et pédagogiques

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 4h00: assister aux cours pratiques

- 6h00: S'exercer dans des travaux pratiques

**- En non présentiel :**

- 2h00: Préparer des projets

- 12h00: Se préparer aux examens

Thématique 4

Module CG 1.4.1. Une pratique en toute sécurité : la prévention

**RESUME :**

Les accidents lors des loisirs actifs sont courants. Face à ceux-ci, il existe une série de mesures qui permettront éventuellement de minimiser la survenue de ceux-ci et leur impact sur l'intégrité physique de la personne qui subit ces accidents. L'objectif de cette unité de formation n'est pas de donner une recette toute faite pour chaque accident, mais une démarche générale qui est d'application dans diverses situations.

Au terme de cette unité de formation, le candidat « moniteur sportif initiateur » devrait donc pouvoir comprendre et maîtriser les éléments qui permettent de prévenir, d'anticiper des incidents et des accidents fréquents.

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral

- Séance questions-réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus

- Foire aux questions (FAQ)

- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

**- En présentiel :**

- 1 heure de cours magistral

- 20 minutes d'évaluation

**- En non présentiel :**

- 2 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

Module CG 1.4.2. Une pratique en toute sécurité : les premiers soins (accidents « bénins »)

**RESUME :**

Les accidents sont légions dans la pratique sportive. Ce module, qui s'étend sur 2 niveaux de formation, a pour vocation de former les moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, éviter le sur accident et traiter correctement les victimes. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, quelques notions de prise en charge des victimes pour des situations bénignes ou dans l'attente de l'arrivée des services de secours seront envisagées.

Cette « double » unité de formation est volontairement laissée en une partie unique, à savoir qu'elle rassemble les modules du niveau « moniteur sportif initiateur » et du niveau « moniteur sportif éducateur ».

Cette organisation permettra aux candidats « moniteur sportif initiateur » de s'informer plus avant.

**MÉTHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions/réponses

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Foire aux questions (FAQ)
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Questionnaire à choix multiple (QCM)

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 2 heures de cours magistral
  - 20 minutes d'évaluation
- **En non présentiel :**
  - 3 heures d'étude indépendante et personnelle en guise de préparation à l'évaluation

**Module CS 1.4.1. Règles de sécurité propres à la pratique du basketball**

**RESUME :**

L'objectif de ce module est de donner un maximum d'informations sécuritaires en dehors de la pratique proprement dite du basketball.

**MÉTHODOLOGIE :**

- Cours magistral.

**SUPPORTS DE COURS :**

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

**MODALITES D'EVALUATION :**

- Pas d'évaluation

**CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :**

- **En présentiel :**
  - 1 heure : assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
  - 0h00

**Thématique 5**

**Module CG 1.5.1. Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif**

**RESUME :**

Cette unité de formation envisage la fonction de moniteur sportif sous les points de vue de la déontologie, de l'éthique, et bien entendu de la morale.

Le moniteur sportif est à la fois celui qui sait et celui qui conduit. Il donne les moyens de l'action efficace tout en transmettant une culture et des valeurs. Puisqu'il accueille des enfants, des adolescents, voire des adultes pour guider leurs apprentissages en organisant leurs pratiques, pour les diriger pendant les entraînements et les compétitions, le moniteur sportif exerce pleinement les responsabilités d'un « éducateur » (au sens premier du terme).

- Au terme de cette unité de formation, tout candidat « moniteur sportif » devrait donc pouvoir agir en se référant aux règles de base de l'éthique du métier de cadre sportif et du Sport. »

**METHODOLOGIE :**

- Exposé magistral
- Séance questions-réponses

### SUPPORTS DE COURS :

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

### MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation théorique écrite. Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoir-être

### CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :

- **En présentiel :**
  - 1h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
  - 3h00: Se préparer aux examens

### Module CS 1.5.1. Code de jeu

#### RESUME :

L'objectif de ce module est de donner les connaissances de base du code de jeu afin de pouvoir gérer des rencontres dans une catégorie bien spécifique (U12).

#### METHODOLOGIE :

- Exposé magistral

#### SUPPORTS DE COURS :

- Syllabus
- Présentation assistée par ordinateur (PAO)

#### MODALITES D'EVALUATION :

- Evaluation intégrée dans la partie théorique écrite de l'examen.
- Forme : Questionnaire à choix multiple (QCM)
- Champ : Savoirs, connaissances

#### CHARGE THEORIQUE DE TRAVAIL POUR LE CANDIDAT :

- **En présentiel :**
  - 2h00: assister aux cours théoriques
- **En non présentiel :**
  - 2h00: Se préparer aux examens

#### **4.4 Pondération et crédits**

L'évaluation d'une formation se réalise de manière **intégrée** (voir chapitre 6) et peut porter sur toute matière vue au cours.

Tout module faisant partie d'une formation réussie est considéré comme acquis par le candidat et pourra faire l'objet d'une dispense s'il est repris dans une autre formation ou option.

#### **4.5 Support de formation**

A terme, chaque module de cours sera disponible sous 2 formes :

- Syllabus
- E-learning

Chaque module sera également dispensé sous forme de cours, soit en

- Exposé magistral.
- Ateliers dirigés ou semi-dirigés, travaux de groupes.
- Séance de micro-enseignement.
- Mise en situation de résolution de problème (étude de cas).

#### **4.6 Qualifications et/ou expérience utile exigées des chargés de cours**

Sur proposition de la direction technique AWBB, la Commission pédagogique mixte ADEPS - AWBB désigne chaque année une équipe de formateurs qui assurent les heures de formation.

Les formateurs doivent :

- Etre Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique au minimum équivalent au niveau d'intervention.
- Etre détenteur d'un diplôme pédagogique et/ou faire preuve (justification) d'une expérience utile effective dans le champ d'intervention.
- Posséder un niveau d'expertise pour le niveau d'intervention (A partir de 2016).

Les formateurs feront partie des membres du jury pour les évaluations.

## **5 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION**

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1<sup>er</sup> du décret du 08 décembre 2006, aux points 5 (les modalités de l'évaluation) et 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

Les modalités définies ci-dessous tentent de réduire au maximum la part de subjectivité que comporte toute évaluation.

### **5.1 Délai d'organisation des évaluations**

Pour chaque niveau de formation, le candidat a droit à deux sessions d'examens.

Il doit terminer sa formation et présenter l'évaluation au plus tard au 31/12, deux ans après la date de son inscription à une formation (exemple : un candidat inscrit le 01/03/2013 doit présenter sa première session d'examen au plus tard avant le 31/12/15). Dans ce cas, si le candidat est ajourné, il devra obligatoirement présenter sa seconde session lors de la première date d'examen disponible suivant son ajournement.

Le non-respect de cette clause entraînera l'exclusion du candidat et l'obligation de recommencer l'entièreté de la formation.

Seule la commission pédagogique mixte ADEPS-AWBB sera habilitée à accorder une dérogation sur présentation d'un dossier circonstancié.

### **5.2 Objectifs des évaluations**

A chaque niveau, l'évaluation portera sur

- Des connaissances théoriques liées aux matières enseignées dans leur globalité.
- La mise en application pratique des techniques et/ou tactiques présentées, en tenant compte des aspects pédagogiques et méthodologiques

Le jury tiendra compte de la partie **pédagogique et méthodologique** (organisation, démonstration, explications...) et de la partie coaching (interventions, corrections, réajustements...).

**L'évaluation se réalise de manière intégrée et concerne la matière de tous les modules enseignés.**

**La partie pratique de l'évaluation** se réalise avec un groupe de basketteurs correspondant au public cible de la formation concernée.

### **5.3 Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.**

La présence au cours n'étant pas obligatoire, le candidat peut s'inscrire à la première séance d'évaluation qui suit la date de son inscription à une formation.

Ce critère d'accès aux évaluations est communiqué au candidat via le site de l'AWBB et lors de la séance de clôture de chaque formation.

En cas de non-respect des conditions d'évaluation par le candidat, il sera ajourné, s'il est en 1<sup>ère</sup> session ou mis en échec, s'il est en seconde session (voir 6.5).

#### **6.3.1 Présences au cours**

- **L'obligation de présence au cours est laissée à l'appréciation de l'évaluateur**
- La participation à certaines séances de cours pratiques sont subordonnées à la présence préalable du candidat à la séance théorique de la même session sur la même thématique et à la préparation individuelle obligatoire pour participer à la séance.

### **5.4 Publicité des accès aux évaluations**

- Les candidats en ordre pour s'inscrire à une séance d'évaluation seront systématiquement contactés individuellement par email.
- Les candidats ayant dépassé les délais d'admission aux évaluations seront systématiquement contactés individuellement par email.



### **5.5 Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations**

- Les candidats ne se présentant pas à une évaluation à laquelle ils se sont inscrits, seront ajournés (s'ils sont en 1<sup>ère</sup> session) ou mis en échec (s'ils sont en seconde session). Ils en seront systématiquement informés individuellement par email.
- Un candidat absent à l'évaluation pouvant fournir une preuve légitime de justification au plus tard une semaine après la date d'évaluation verra son dossier examiné par l'opérateur de la formation. (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche sont, considérés comme motif légitime).
- Un candidat désirant se désinscrire avant la session d'évaluation ne peut le faire qu'en accord avec l'opérateur de sa formation.
- Le candidat arrivant tardivement et sans motif légitime peuvent se voir refuser l'entrée à l'évaluation par l'opérateur de la formation.  
Si le candidat est admis à présenter l'évaluation, son arrivée tardive à un examen écrit sans motif légitime ne lui donne pas automatiquement droit à la durée totale prévue initialement pour la réalisation de l'évaluation.

### **5.6 Contenus et exigences des évaluations**

- Pour chaque niveau, l'évaluation intégrée porte sur toutes les matières vues au cours et toutes les informations présentes sur les différents supports de cours.
- Pour chaque évaluation, les exigences minimales de réussite sont ciblées dans l'annexe jointe à ce document.
- Ces exigences minimales sont répertoriées au sein d'un document remis au candidat lors de sa formation et à tout membre de jury.

### **5.7 Forme, type et durée des évaluations des compétences**

Pour réussir une formation de plein droit, un candidat doit obtenir minimum 60% au total de l'examen, avec l'obligation d'avoir minimum 60% dans la partie pratique de l'examen.

#### **6.7.1. Examen théorique**

##### **6.7.1.1. Objectif**

- L'épreuve doit mettre en évidence des connaissances théoriques précises.

##### **6.7.1.2. Contenu**

- **Choix multiple**  
⇒ Animateur et MSIn : questions portant sur toute matière vue au cours
- **Analyse vidéo**  
Une séquence à transcrire par écrit avec les signes conventionnels

##### **6.7.1.3. Critères d'évaluation**

- **Choix multiple**  
⇒ bonne réponse = +1, mauvaise réponse -1, pas de réponse = 0
- **Analyse vidéo**  
⇒ justesse de la retranscription  
⇒ utilisation correcte des signes conventionnels

#### **6.7.2. Examen pratique**

##### **6.7.2.1. Objectifs**

- A chaque niveau, l'évaluation portera sur les connaissances techniques et tactiques mais aussi sur les aspects pédagogiques et méthodologiques - le jury tiendra compte de l'évaluation de la

partie enseignement (organisation, démonstration, explications...) et de la partie coaching (interventions, corrections, réajustements...).

- Evaluation de la mise en pratique des contenus, de la qualité, de la cohérence et du réalisme des mises en situations proposées.

#### **6.7.2.2. Contenu**

- **Question(s) ouverte(s) à préparer et à défendre devant un jury.**
- Le candidat présente la défense de chaque question sur le terrain avec un groupe de joueurs correspondant à l'âge et au niveau visés.
- Chaque question est tirée au sort avant la préparation.
- Pour préparer sa réponse, le candidat devra compléter une fiche type de préparation fournie le jour de l'examen.
- A l'issue de la présentation, le jury questionnera brièvement le candidat.
- Lors de sa présentation le candidat cherchera à montrer l'utilité des outils et/ou procédés pédagogiques pour l'enseignement des techniques de base et des techniques individuelles étudiées en les replaçant dans leur contexte de jeu.

#### **5.8 Nombre de sessions d'évaluation**

A chaque niveau de qualification, un candidat dispose toujours de deux sessions d'évaluations avec, pour chaque session, un jury de délibération constitué de personnes désignées par la Commission Pédagogique Mixte ADEPS-AWBB.

Une seconde session est accessible aux candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-verbal de délibération de la première session.

#### **5.9 Constitution du Jury d'évaluation**

Le jury est constitué par **l'opérateur de la formation** sur base de la liste des intervenants approuvée par la Commission Pédagogique Mixte ADEPS-AWBB.

#### **5.10 Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-verbal).**

**Pour chaque session d'évaluation, un président de jury est désigné par les membres de la commission pédagogique mixte ADEPS-AWBB qui ne sera pas membre du jury d'examen.**

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le Président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération.

Un secrétaire sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un Procès-verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à la DG Sport en même temps que les résultats des évaluations.

#### **5.11 Motivation du résultat en délibération**

Tout résultat de session doit obligatoirement être **motivé** par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation, parmi les phrases suivantes :

- Réussite de plein droit
- Réussite après délibération malgré une moyenne inférieure à 60 %
- Réussite après délibération : l'échec unique ne met pas en péril la poursuite de la formation
- Ajourné(e) en seconde session : absence non justifiée
- Ajourné(e) en seconde session : moyenne totale inférieure à 60 % : repassage des deux matières (évaluation écrite et pratique)
- Ajourné(e) en seconde session : plusieurs échecs non compensés par l'ensemble des autres notes. Repassage des deux matières (évaluation écrite et pratique)

- Ajourné(e) en seconde session avec plus de 70% à l'écrit : évaluation pratique à repasser
- Ajourné(e) en seconde session avec plus de 70% à la partie pratique : évaluation écrite à repasser
- Ajourné(e) en seconde session : échecs aux 2 parties
- Ajourné(e) en seconde session car fraude à l'évaluation.
- Refusé(e) : 2 échecs
- Refusé(e) : échec à la partie pratique avec plus de 70% à l'écrit : réinscription à la formation avec dispense pour la partie théorique
- Refusé(e) : échec à la partie théorique avec plus de 70% à la partie pratique: réinscription à la formation avec dispense pour la partie pratique.
- Refusé(e): moyenne totale inférieure à 60 %.
- Refusé(e) : abandon de la formation
- Refusé(e) : absence(s) non justifiée(s)
- Refusé(e) car fraude à l'évaluation.

### **5.12 Procédure de communication des résultats auprès de l'ADEPS**

Le fichier Excel consécutif aux évaluations sera envoyé à l'ADEPS ([adeps.homologationbrevets@cfwb.be](mailto:adeps.homologationbrevets@cfwb.be)), par le membre de la direction technique AWBB responsable des formations de cadres.

Ce document **sert de document officiel d'homologation**.

Lors de cet envoi informatisé, **le Procès-verbal de délibération signé par l'ensemble des membres du jury** sera joint par scan et/ou par voie postale.

Ces deux documents feront foi et seront conservés à la DG Sport sous formats électronique et papier.

### **5.13 Procédure de communication des résultats aux candidats**

Les résultats commentés seront communiqués aux candidats présents après la délibération et confirmés par email à tous les candidats ayant réussi dans les 10 jours suivants l'évaluation.

Il sera demandé aux candidats ajournés ou refusés de confirmer la réception de l'email dans les 5 jours ouvrables. En cas de défaut d'accusé de réception, leurs résultats leur seront communiqués par courrier recommandé.

### **5.14 Recours et procédures**

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent règlement n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, **excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération.**

Le candidat s'estimant lésé peut formuler un recours motivé auprès de **l'Administration des Sports**.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation ou une copie de son évaluation écrite et/ou des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 10 jours ouvrables après la date de confirmation de réception de l'email ou de la date d'envoi des résultats par recommandé pour introduire un recours.

La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée Avenue Paul Henri Spaak 27/17 - 1060 Bruxelles, à l'attention de la direction technique AWBB. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (DG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer sa décision au candidat par lettre recommandée.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de l'AWBB siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'AWBB ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de la Direction générale du sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de la Direction générale du sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre des recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours).

Toute modification apportée à la procédure définie ci-dessus ou à la notation des différentes épreuves pendant une session doit avoir reçu l'aval de la Commission Pédagogique Mixte.

## **6 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'EQUIVALENCES DE DIPLOMES (Belgique ou étranger).**

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1<sup>er</sup> du décret du 08 décembre 2006, au point 7 (conditions de dispenses de modules de formation).

La Commission Pédagogique Mixte peut accorder d'éventuelles dispenses totales ou partielles en fonction de nombreux cas d'espèces.

Ces dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de brevets ou diplômes étrangers, ...

Ces dispenses ne sont pas automatiques, car il est difficile de trouver une règle absolue. Chaque situation doit être examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Ces éléments s'inscrivent dans le processus de Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE) et/ou de formation.

### **Dossier administratif à construire**

#### **7.1.1 Lettre de motivation et coordonnées**

Une lettre de motivation et contenant les coordonnées personnelles doit être transmise par le demandeur à la DG Sport :

- Nom - prénom - adresse
- Lieu et date de naissance
- Tél/GSM/fax/Mail
- Photo d'identité récente
- Copie recto-verso de la carte d'identité

#### **7.1.2 Discipline et niveaux**

La (les) discipline(s) et le(s) niveau pour lesquels la dispense ou l'équivalence est demandée doivent figurer explicitement sur la demande.

#### **7.1.3 Documents officiels**

Seront envoyés, les brevets, diplômes,... ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.

Des copies certifiées conformes de ces brevets et diplômes peuvent être demandés.

Pour les candidats non francophones, ajouter le cas échéant, la traduction en français des documents.

#### **7.1.4 Expérience professionnelle**

Au sein de sa lettre de candidature le demandeur doit présenter un dossier concernant son expérience professionnelle (emplois et stages, formations complémentaires et continuées,...).

#### **7.1.5 Contenu des formations suivies et résultats**

Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre si possible le cahier des charges des formations suivies et qui développe les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours,....

Des évaluations objectives et justifiées par cours ou modules, sont indispensables afin d'aider la Commission Pédagogique Mixte à se forger une opinion, en vue d'octroyer ou non des dispenses partielles ou totales, et in fine une potentielle équivalence.

#### **7.1.6 Où et comment envoyer le dossier ?**

Le dossier du demandeur peut se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.

Un envoi mail peut être opéré auprès de la direction technique AWBB ([direction.technique@awbb.be](mailto:direction.technique@awbb.be)). Cette dernière enverra à la Direction Générale des Sports (service Formation des Cadres : [adeps.formationdecadres@cfwb.be](mailto:adeps.formationdecadres@cfwb.be)) le scan des différents documents. Ceux-ci peuvent-être envoyés par courrier simple.

#### **7.1.7 Etude du dossier personnel**

Toute personne qui a obtenu un diplôme en Belgique ou à l'étranger peut solliciter une demande d'équivalence de diplôme.

Ce dossier complet permettra à la Commission Pédagogique Mixte d'émettre des remarques et des avis en toute connaissance de cause.

En cas d'accord pour une équivalence, le candidat reçoit un courrier de confirmation. Il n'y a pas d'homologation de brevet mais une attestation d'équivalence. Le récipiendaire se verra octroyé un N° d'équivalence (cf. n° de brevet précédé d'un « E »).

Toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

## **7 REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS**

Ce chapitre répond à l'Art. 41. § 1<sup>er</sup> du décret du 08 décembre 2006, au point 8 (les modalités de l'homologation des brevets).

Pour que les brevets soient homologués par la DG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée:

Avant le début de la formation, le dossier administratif contenant les documents suivants doit être remis à la DG Sport :

- la liste des candidats
- la liste et les dates des différents cours/modules/colloques et séminaires prévus
- le contenu des cours/des modules
- la liste des formateurs, des chargés de cours avec leurs attributions
- les dates des sessions d'évaluation
- la liste des membres du jury de la première session d'évaluation
- la liste des maîtres de stage (le cas échéant)

10 jours ouvrables avant chaque session d'évaluation, le dossier administratif contenant les documents suivants doit être remis au Conseiller Pédagogique de la discipline :

- la liste des candidats par niveau
- la composition du jury par niveau
- la liste des questions et les réponses attendues
- les fiches de travail mises à la disposition des candidats

La DG sport aura marqué son accord sur le contenu du dossier avant la session.

Lors de la Commission Pédagogique Mixte qui suit chaque session d'évaluation et avant la fin de l'année civile, le dossier administratif contenant le PV de la session doit être remis à la DG sport.

La DG sport assurera le suivi des formalités administratives en vue de l'homologation des brevets.

Après chaque session d'évaluation, le dossier administratif contenant les documents suivants doit être remis à la DG Sport :

- la liste des candidats par niveau
- la composition du jury par niveau
- la preuve du versement des droits d'homologation et administratifs à l'Administration
- les résultats des évaluations
- le PV de délibération signé par tous les membres du jury (document papier)

A l'issue de chaque niveau, après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes, le candidat se verra attribuer un brevet fédéral qui sera soumis à l'homologation de l'ADEPS.

Une carte individuelle d'homologation sera alors envoyée au breveté officialisant ainsi le niveau acquis.